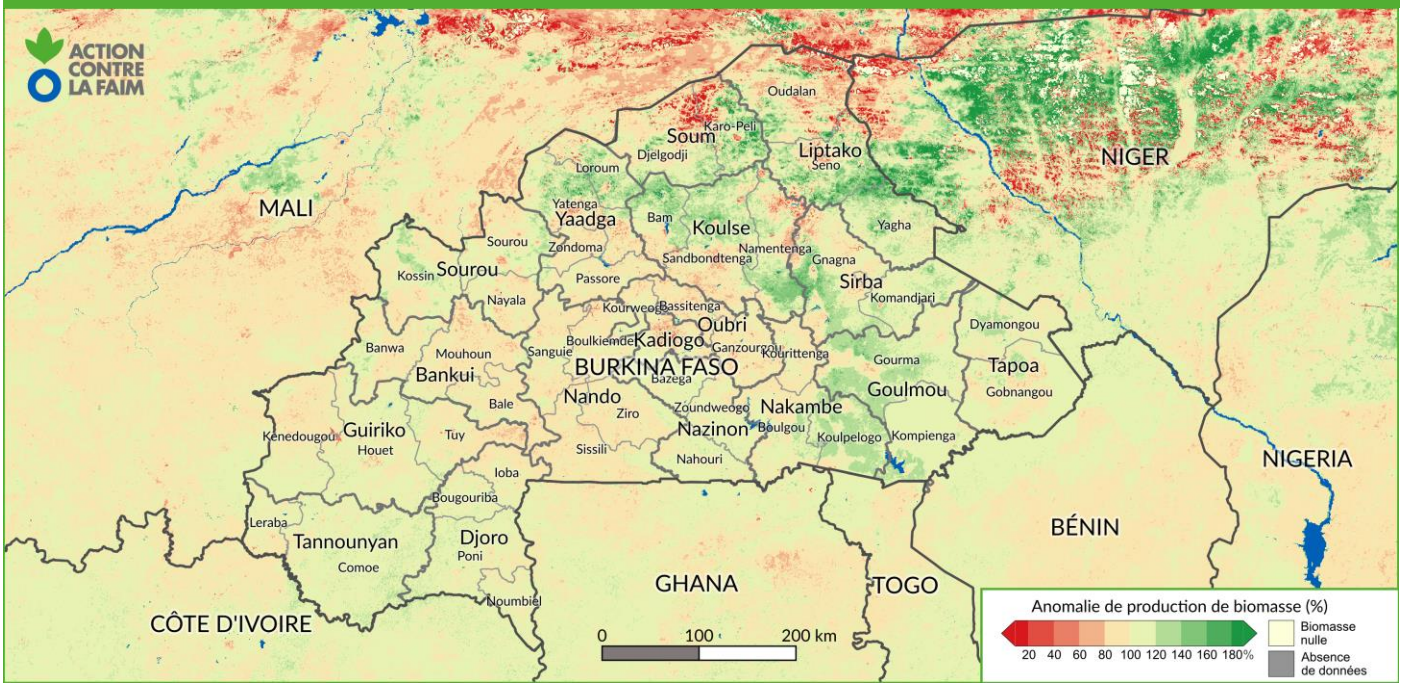


PRODUCTION DE BIOMASSE EN 2026
ANALYSES ET PERSPECTIVES POUR 2027

BURKINA FASO

ACTION AGAINST HUNGER
ACTION CONTRE LA FAIM

CARTE 1 : ANOMALIE DE PRODUCTION DE BIOMASSE ANNÉE 2026



FAITS SAILLANTS

- Production nationale de biomasse légèrement supérieure à la moyenne historique, avec une anomalie de +0,5σ, soit 104 % de la normale.
- Net recul des productions par rapport aux années exceptionnelles de 2022, 2024 et 2025.
- Situation moins favorable qu'en 2025, marquée par d'importantes disparités spatiales.
- Excédents importants dans plusieurs provinces de l'est, notamment le Koulpélogo, le Gourma, la Komandjari et le Yagha.
- Production inférieure à la moyenne dans plusieurs provinces du centre et de l'ouest, particulièrement dans le Bassitenga, le Ganzourgou, la Sissili, le Balé, et le Mouhoun.
- Vulnérabilité liée à la biomasse globalement proche de la normale à l'échelle nationale, mais présence de poches de vulnérabilité nécessitant une surveillance.
- Les contraintes sécuritaires et de mobilité continuent de limiter l'accès à certaines ressources pastorales.

INTRODUCTION

Ce document présente une évaluation de la production de biomasse végétale au cours de la saison des pluies 2026 au Burkina Faso. L'analyse repose sur les indicateurs satellitaires de production de biomasse, d'anomalie par rapport à la moyenne historique et de vulnérabilité, complétés par l'analyse des variations saisonnières et interannuelles.

À l'échelle nationale, la production de biomasse de 2026 est légèrement supérieure à la moyenne historique, avec une anomalie de +0,5σ, correspondant à 104 % de la normale. Cette situation demeure toutefois sensiblement moins favorable que celle observée en 2025 et masque d'importantes disparités territoriales. Plusieurs provinces de l'est et du sud-est du pays présentent des excédents marqués, tandis que des déficits apparaissent dans différentes zones du centre et de l'ouest.

Cette hétérogénéité implique d'apprécier la situation pastorale à une échelle locale. Au-delà de la quantité de biomasse disponible, son accessibilité constitue un facteur déterminant, notamment dans les zones affectées par l'insécurité, les restrictions de mobilité et la concentration du cheptel. Le suivi des zones déficitaires ou soumises à une forte pression pastorale reste donc nécessaire à l'approche de la soudure 2027.

DESCRIPTION DU SYSTÈME

QU'EST-CE QUE LA BIOMASSE ET COMMENT EST-ELLE MESURÉE ?

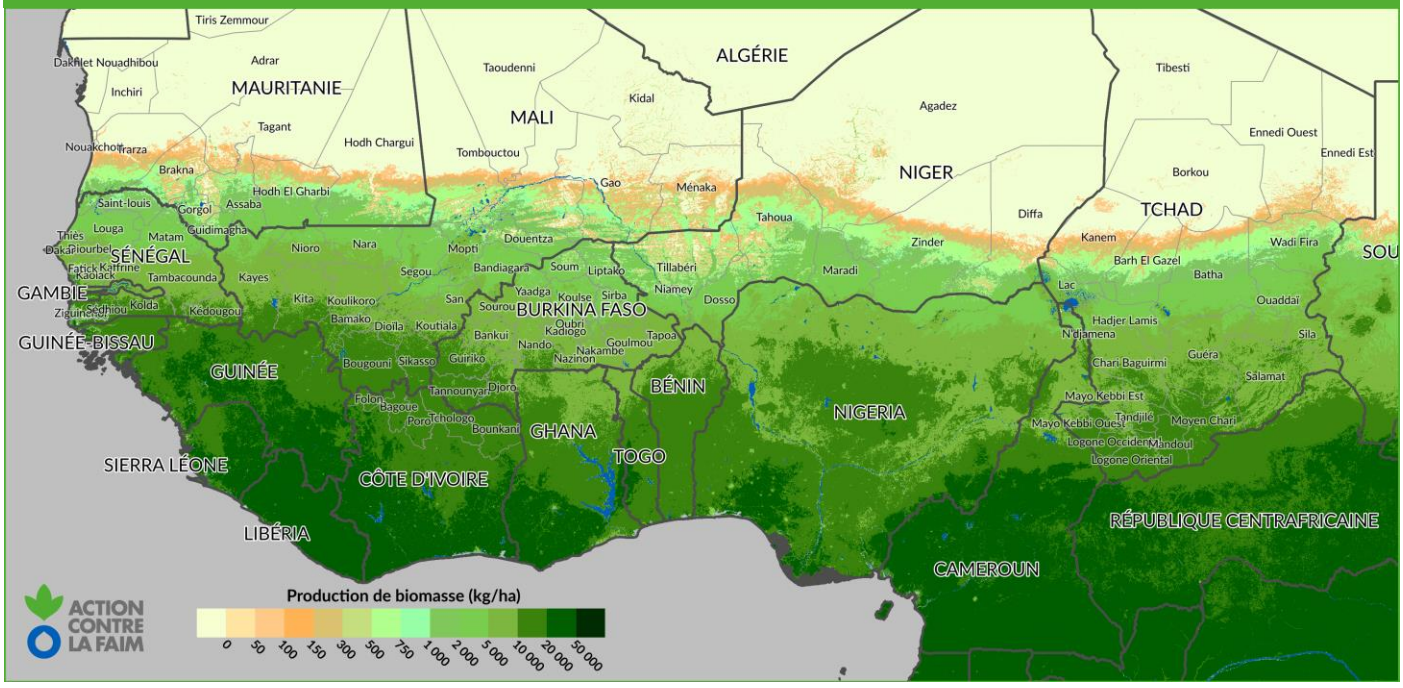
La biomasse est la production totale de matière végétale mesurée en kilogrammes de matière sèche par hectare (kg/ha). Le terme matière sèche est utilisé pour décrire toute forme de végétation au-dessus du sol sans tenir compte de sa teneur en eau. Pour une analyse de la situation pastorale, la biomasse est un moyen efficace pour mesurer la disponibilité en ressources fourragères.

La production de biomasse est calculée à partir d'images satellitaires collectées par les satellites SPOT-VEGETATION, PROBA-V et SENTINEL-3 de l'Agence Spatiale Européenne et fournies, sous forme de produits décadaires, par le programme européen Copernicus Land Monitoring Service CLMS.

La méthode de calcul de la productivité de biomasse quotidienne (kg/ha/jour) se base sur un algorithme intégrant les paramètres biophysiques obtenus à partir d'images satellitaires ainsi que les paramètres climatiques de température et d'éclairement solaire.

L'outil BioGenerator développé par Action contre la Faim (ACF) permet d'intégrer l'ensemble de ces données afin de produire la carte annuelle de production de biomasse calculée sur la saison de croissance coïncidant avec la saison des pluies sur le Sahel. La résolution spatiale de 300 m correspond à celle des produits satellitaires utilisés. La période couverte est celle de l'archive satellitaire depuis 1999 à aujourd'hui.

CARTE 2 : PRODUCTION DE BIOMASSE ANNUELLE MOYENNE 1999-2026



QUELS SONT LES INDICATEURS GÉNÉRÉS ?

Le premier indicateur généré par l'outil BioGenerator est la production annuelle de biomasse calculée sur la saison de croissance végétale :

- Production annuelle kg/ha

La production annuelle de biomasse est comparée à la moyenne calculée sur l'ensemble des années depuis 1999 afin d'en faire ressortir l'anomalie qui est représentée de deux manières :

- Anomalie exprimée en pourcentage de la valeur moyenne %
- Anomalie normalisée exprimée en nombre d'écart type σ d'écart à la moyenne

Un indice de vulnérabilité lié à la disponibilité en biomasse, nommé VI (*Vulnerability Index*), est calculé de manière récursive en pondérant les années les plus récentes afin de prendre en compte des enchaînements d'événements secs ou pluvieux :

- Indice de vulnérabilité VI

Les indicateurs sont visualisables et téléchargeables aux liens suivants :

- geosahel.info
- data.humdata.org/organization/acf-west-africa

PRODUCTION DE BIOMASSE EN 2026

CARTOGRAPHIE DE L'ANOMALIE DE PRODUCTION DE BIOMASSE

La carte 1 représente l'anomalie de production de biomasse en 2026, exprimée en pourcentage de la production moyenne observée depuis 1999. Elle permet d'identifier les zones où la production de l'année est supérieure ou inférieure aux conditions habituellement observées.

Dans l'ensemble, la production de biomasse du Burkina Faso en 2026 est légèrement supérieure à la normale 1999-2026. À l'échelle nationale, l'anomalie atteint +0,5σ, soit 104 % de la moyenne historique. Ce résultat traduit une saison globalement satisfaisante, mais nettement plus contrastée géographiquement que ne le suggère la moyenne nationale.

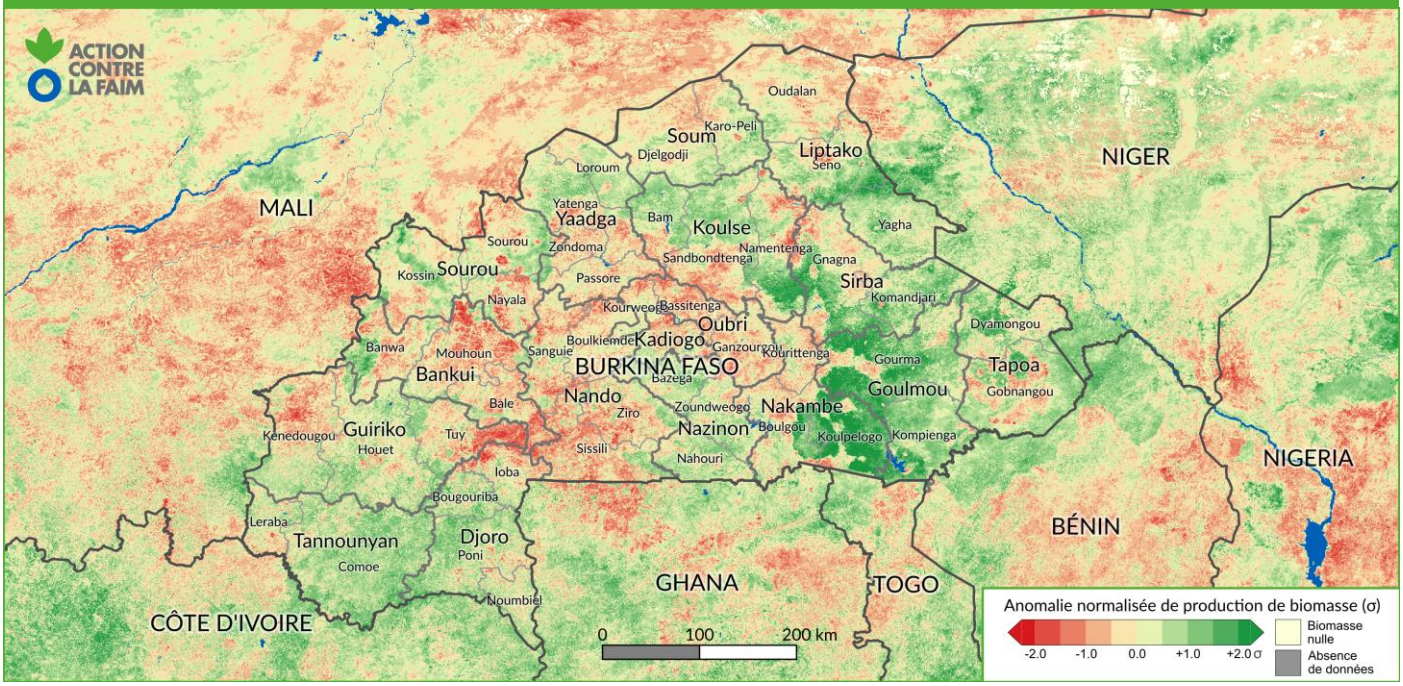
Les excédents les plus importants sont observés dans plusieurs provinces dans l'est (régions de Sirba, Liptako) et le sud-est (régions de Goulmou, Nakambe, Tapoa) du pays. Le Koulpélogo présente notamment une anomalie de +2,3σ, soit 119 % de la normale, tandis que le Gourma atteint +1,5σ et 115 %. Des conditions favorables sont également observées dans la Komandjari (+1,0σ ; 111 %), le Yagha (+1,0σ ; 116 %) et la Comoé (+1,1σ ; 109 %). D'autres provinces présentent des excédents plus modérés.

À l'inverse, plusieurs zones enregistrent une production inférieure à la moyenne. Les déficits les plus prononcés concernent notamment le Bassitenga (-0,8σ ; 91 %) et la Sissili (-0,6σ ; 96 %). Des anomalies négatives sont également observées dans le Balé et le Ganzourgou (-0,5σ), le Mouhoun (-0,4σ) ainsi que le Ziro et le Zondoma (-0,3σ).

La carte 3, qui présente l'anomalie normalisée, permet de replacer la production de 2026 dans la variabilité historique propre à chaque territoire. Elle confirme le caractère particulièrement favorable de la saison dans certaines provinces orientales, tout en faisant ressortir plusieurs poches déficitaires dans les zones centrales et occidentales.

Les résultats de 2026 montrent ainsi une situation plus contrastée et en net recul par rapport aux années exceptionnelles de 2022, 2024 et 2025. Les excédents importants ne sont pas généralisés à l'ensemble du territoire et certaines zones traditionnellement importantes pour les activités agropastorales enregistrent cette année des productions proches ou inférieures à leur moyenne historique.

CARTE 3 : ANOMALIE NORMALISÉE DE PRODUCTION DE BIOMASSE ANNÉE 2026



VARIATIONS INTERANNUELLES DE LA PRODUCTION DE BIOMASSE

Les courbes présentent les profils saisonniers de production de biomasse en 2026 dans trois provinces représentatives de situations contrastées : l'Oudalan, le Gourma et la Sissili. La production de 2026 est comparée au profil historique depuis 1999 et à son évolution interannuelle.

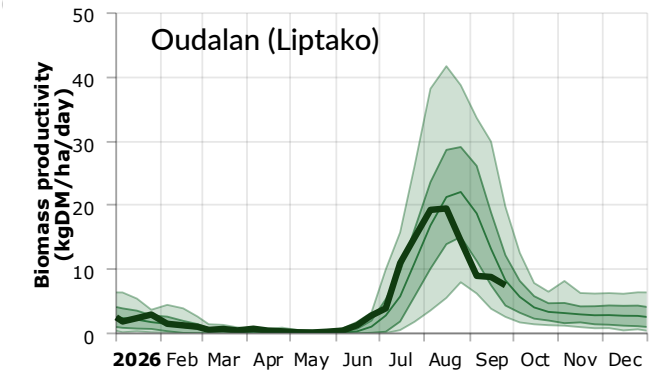
Oudalan

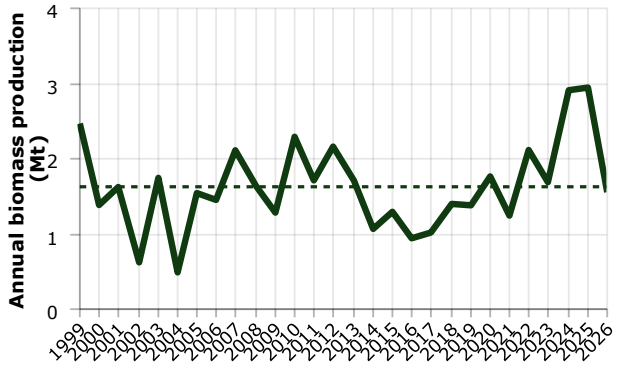
Dans l'Oudalan, la production augmente rapidement à partir de juin pour atteindre son maximum en août. Le profil reste globalement dans la variabilité historique, mais la production cumulée est nettement inférieure aux niveaux exceptionnellement élevés de 2024 et 2025. Avec environ 1,8 million de tonnes de matière sèche, 2026 marque ainsi un retour vers des conditions plus proches de la normale.

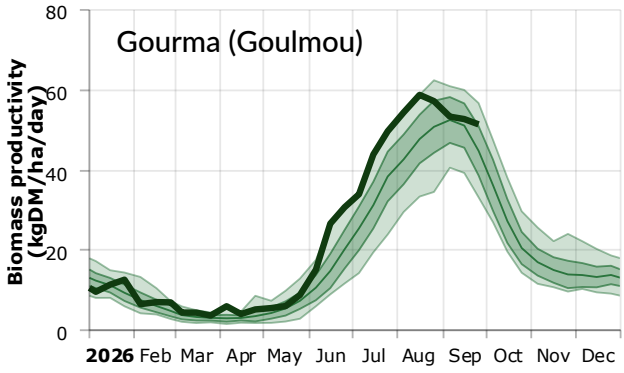
Dans le Gourma, la saison 2026 est favorable, avec une forte augmentation de la production entre juin et août. Le profil se situe généralement dans la partie supérieure de l'enveloppe historique. La production annuelle atteint environ 8,9 millions de tonnes de matière sèche, un niveau supérieur à la moyenne et cohérent avec l'anomalie positive observée dans la province.

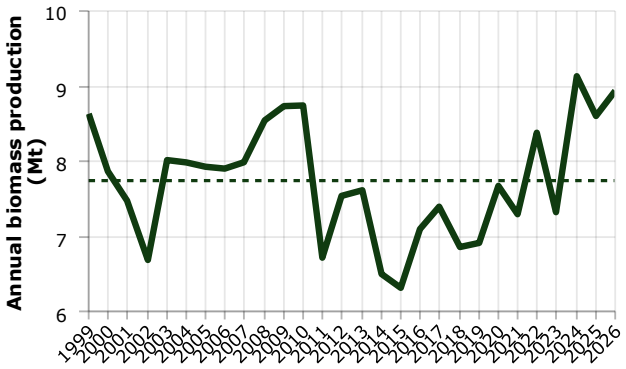
Sissili

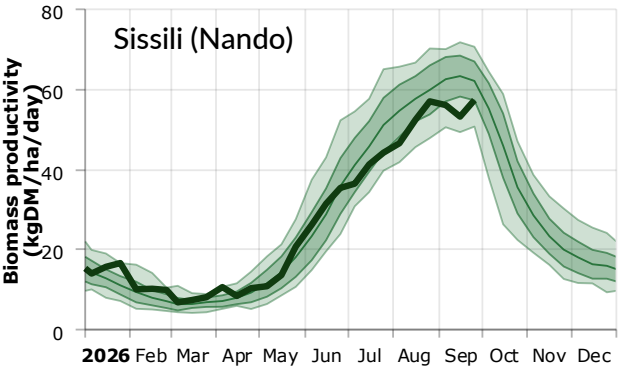
Dans la Sissili, le profil saisonnier suit globalement la dynamique historique, avec une progression régulière à partir de mai et un maximum entre août et septembre. La production reste néanmoins légèrement inférieure à la moyenne et en retrait par rapport à 2025. La production annuelle, proche de 7 millions de tonnes de matière sèche, confirme une situation moins favorable que dans plusieurs provinces orientales.

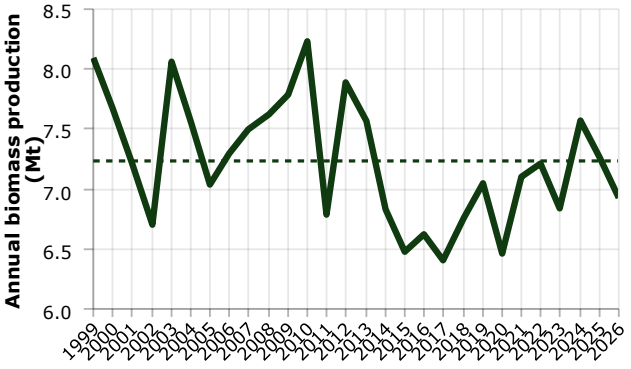












COMPARAISON DE 2026 AVEC LES ANNÉES RÉCENTES

À l'échelle nationale, l'année 2026 reste légèrement excédentaire, mais elle marque un recul par rapport aux performances particulièrement favorables enregistrées en 2022, 2024 et 2025. L'anomalie nationale s'établit à +0,5σ et 104 % de la normale en 2026, contre +1,9σ et 116 % en 2025.

Cette évolution n'est toutefois pas homogène. Certaines provinces, notamment dans l'est et le sud-est du pays, maintiennent des niveaux de production élevés, alors que plusieurs territoires du centre et de l'ouest du pays enregistrent un retour vers la moyenne ou des déficits modérés.

L'analyse interannuelle souligne donc l'importance de ne pas interpréter la situation nationale uniquement à partir de la valeur moyenne. Les conditions pastorales peuvent être favorables dans certaines zones tout en nécessitant une surveillance accrue dans d'autres territoires où la disponibilité fourragère est plus faible ou soumise à une pression importante.

L'Indice de Vulnérabilité (VI), représenté par la carte 4, est un indicateur récursif intégrant les anomalies des années précédentes en accordant davantage de poids aux années les plus récentes. Il permet ainsi de compléter l'analyse de la production de l'année en cours en tenant compte de l'accumulation éventuelle de déficits ou d'excédents au cours des saisons successives.

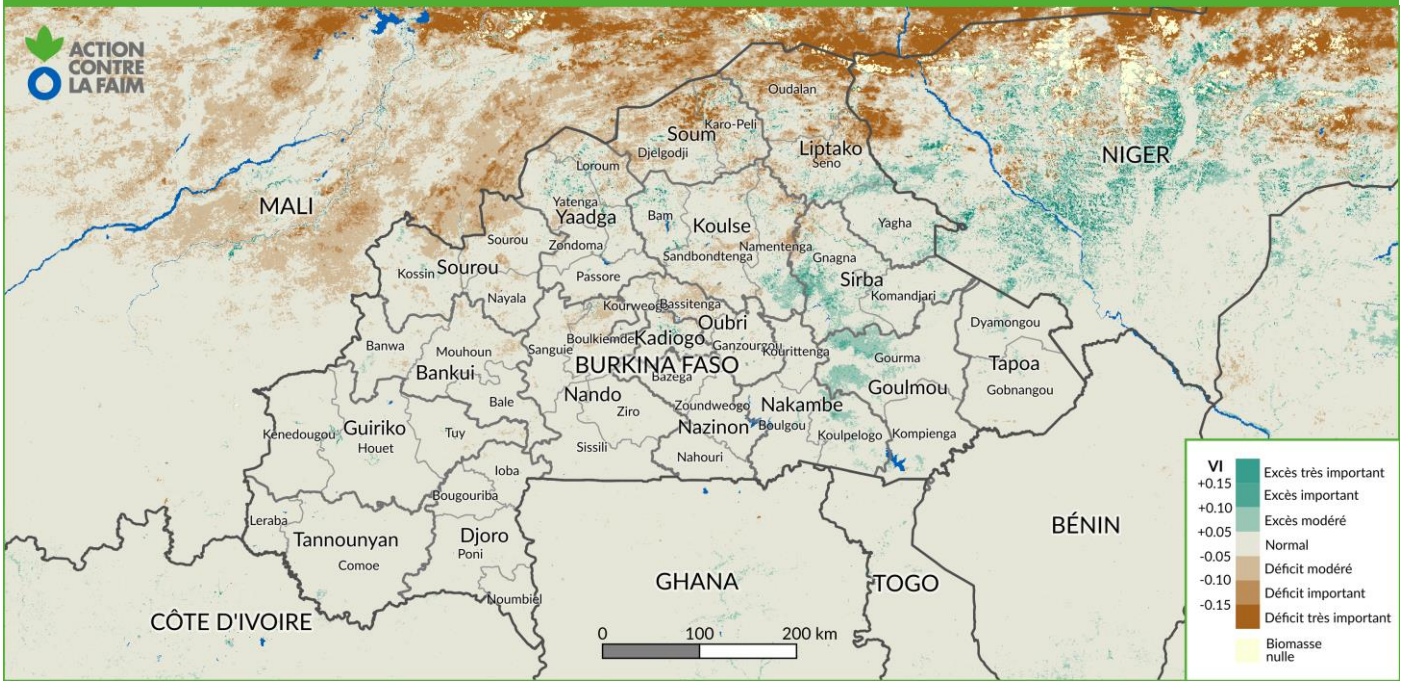
En 2026, l'indice national s'établit autour de -0,01, indiquant une situation globalement proche de la normale à l'échelle du pays. Cette moyenne masque néanmoins certaines disparités géographiques.

Les situations de vulnérabilité les plus marquées apparaissent notamment dans l'Oudalan (-0,07) et le Soum (-0,05). Des valeurs négatives sont également observées dans plusieurs provinces au centre, à l'ouest et au nord du pays, indiquant que les bonnes productions enregistrées au cours des années précédentes ne suffisent pas partout à éliminer les facteurs de vulnérabilité accumulés.

À l'inverse, plusieurs provinces de l'est affichent des valeurs légèrement positives ou proches de zéro, traduisant une succession récente de conditions relativement favorables. Il convient cependant d'interpréter cet indicateur conjointement avec l'accessibilité réelle des pâturages et la pression exercée par le cheptel.

L'indice VI permet ainsi d'identifier les territoires nécessitant une surveillance renforcée à l'approche de la prochaine soudure pastorale. La situation nationale n'indique pas de déficit généralisé, mais la présence de poches localisées de vulnérabilité justifie le maintien d'un suivi rapproché.

CARTE 4 : INDICE DE VULNÉRABILITÉ LIÉ À LA BIOMASSE 2026



Région	Département	Superficie (km^2)	Anomalie 2022	Anomalie 2023	Anomalie 2024	Anomalie 2025	Anomalie 2026[1]	VI 2026
Bankui	Bale	4535	+1.4σ (110%)	-0.9σ (094%)	+1.7σ (112%)	+1.0σ (107%)	-0.5σ (096%)	-0.01
	Banwa	5814	+1.0σ (109%)	-0.1σ (099%)	+2.0σ (117%)	+2.3σ (119%)	+0.1σ (101%)	-0.01
	Mouhoun	7031	+1.6σ (113%)	-0.5σ (096%)	+1.7σ (114%)	+1.9σ (116%)	-0.4σ (096%)	-0.02
	Total	17380	+1.4σ (111%)	-0.5σ (096%)	+1.9σ (115%)	+1.9σ (115%)	-0.2σ (098%)	-0.01
Djoro	Bougouriba	4535	+1.9σ (113%)	+0.9σ (106%)	+1.3σ (109%)	+1.7σ (112%)	+0.9σ (106%)	+0.00
	Ioba	5814	+1.3σ (108%)	+0.1σ (101%)	+1.4σ (109%)	+0.7σ (104%)	-0.3σ (098%)	-0.01
	Noumbiel	7031	+2.5σ (121%)	+1.4σ (112%)	+0.6σ (105%)	+1.3σ (111%)	+0.4σ (104%)	-0.01
	Poni	2750	+2.3σ (119%)	+1.8σ (115%)	+1.0σ (109%)	+1.7σ (114%)	+0.9σ (108%)	-0.00
	Total	16529	+2.3σ (117%)	+1.4σ (111%)	+1.1σ (108%)	+1.6σ (112%)	+0.7σ (105%)	-0.01
Goulmou	Gourma	4535	+0.8σ (108%)	-0.5σ (095%)	+1.8σ (118%)	+1.1σ (111%)	+1.5σ (115%)	+0.03
	Kompienga	5814	+1.4σ (112%)	-0.1σ (099%)	+2.1σ (119%)	+0.7σ (106%)	+1.2σ (111%)	+0.01
	Total	17904	+1.1σ (110%)	-0.4σ (096%)	+2.0σ (118%)	+1.0σ (109%)	+1.5σ (114%)	+0.02
Guiriko	Houet	4535	+1.5σ (111%)	+0.1σ (101%)	+1.5σ (110%)	+1.8σ (112%)	+0.6σ (104%)	-0.00
	Kenedougou	5814	+1.2σ (108%)	-0.1σ (099%)	+1.4σ (109%)	+2.0σ (113%)	-0.0σ (100%)	-0.01
	Tuy	7031	+1.6σ (110%)	-0.1σ (099%)	+1.8σ (112%)	+1.5σ (110%)	-0.1σ (099%)	-0.01
	Total	25369	+1.5σ (109%)	-0.0σ (100%)	+1.5σ (110%)	+1.9σ (112%)	+0.2σ (102%)	-0.01
Kadiogo	Total	2988	+2.5σ (123%)	+0.3σ (103%)	+0.8σ (107%)	+0.6σ (106%)	-0.1σ (099%)	-0.01
Koulse	Bam	4535	+1.3σ (126%)	+0.7σ (113%)	+2.2σ (142%)	+2.4σ (147%)	+0.8σ (115%)	+0.00
	Namentenga	5814	+0.9σ (115%)	+0.3σ (106%)	+1.9σ (130%)	+2.3σ (136%)	+0.8σ (113%)	-0.00
	Sandbondtenga	7031	+1.7σ (128%)	+0.6σ (110%)	+2.0σ (134%)	+2.2σ (138%)	+0.4σ (106%)	-0.02
	Total	19740	+1.4σ (124%)	+0.6σ (109%)	+2.0σ (134%)	+2.3σ (139%)	+0.6σ (110%)	-0.01
Liptako	Oudalan	4535	+0.8σ (130%)	+0.1σ (104%)	+2.2σ (179%)	+2.2σ (181%)	-0.1σ (096%)	-0.07
	Seno	5814	+1.1σ (127%)	+0.4σ (110%)	+2.2σ (155%)	+2.5σ (162%)	+0.7σ (118%)	-0.02
	Yagha	7031	+1.2σ (120%)	+0.4σ (106%)	+1.6σ (126%)	+1.9σ (130%)	+1.0σ (116%)	+0.01
	Total	22892	+1.1σ (125%)	+0.3σ (106%)	+2.3σ (151%)	+2.5σ (155%)	+0.5σ (110%)	-0.03
Nakambe	Boulgou	4535	+1.4σ (110%)	+0.4σ (103%)	+1.4σ (110%)	+0.7σ (105%)	+0.6σ (105%)	-0.00
	Koulpelogo	5814	+1.1σ (110%)	+0.6σ (106%)	+2.0σ (117%)	+1.1σ (109%)	+2.3σ (119%)	+0.03
	Kourittenga	7031	+0.8σ (107%)	-1.0σ (091%)	+0.8σ (108%)	-0.4σ (096%)	-0.2σ (098%)	-0.01
	Total	14491	+1.3σ (109%)	+0.3σ (102%)	+1.7σ (112%)	+0.7σ (105%)	+1.3σ (109%)	+0.01
Nando	Boulkiemde	4535	+2.6σ (126%)	+0.7σ (107%)	+1.7σ (117%)	+1.6σ (116%)	-0.2σ (098%)	-0.03
	Sanguie	5814	+2.0σ (117%)	+0.0σ (100%)	+1.3σ (111%)	+1.9σ (116%)	-0.2σ (098%)	-0.02
	Sissili	7031	-0.0σ (100%)	-0.8σ (095%)	+0.7σ (105%)	+0.1σ (100%)	-0.6σ (096%)	-0.01
	Ziro	2750	+0.4σ (103%)	-0.7σ (095%)	+1.0σ (107%)	+0.4σ (103%)	-0.3σ (098%)	-0.00
	Total	21709	+1.2σ (108%)	-0.4σ (098%)	+1.3σ (108%)	+1.0σ (107%)	-0.4σ (097%)	-0.01
Nazinon	Bazega	4535	+1.8σ (115%)	+0.4σ (103%)	+1.8σ (115%)	+1.9σ (115%)	+0.6σ (105%)	-0.01
	Nahouri	5814	+1.0σ (107%)	-0.3σ (098%)	+1.1σ (108%)	+0.9σ (106%)	+0.6σ (104%)	+0.00
	Zoundweogo	7031	+1.2σ (109%)	+0.4σ (103%)	+1.7σ (113%)	+1.2σ (109%)	+0.5σ (104%)	-0.00
	Total	11612	+1.4σ (110%)	+0.2σ (101%)	+1.6σ (112%)	+1.4σ (110%)	+0.6σ (104%)	-0.00
Oubri	Bassitenga	4535	+2.0σ (124%)	-0.1σ (099%)	+0.9σ (110%)	+0.8σ (109%)	-0.8σ (091%)	-0.04
	Ganzourgou	5814	+1.6σ (115%)	-0.8σ (092%)	+0.9σ (108%)	+0.1σ (101%)	-0.5σ (095%)	-0.02
	Kourweogo	7031	+2.7σ (129%)	+0.5σ (105%)	+1.4σ (115%)	+1.4σ (115%)	-0.1σ (099%)	-0.03
	Total	8593	+2.1σ (120%)	-0.3σ (097%)	+1.1σ (110%)	+0.7σ (106%)	-0.5σ (095%)	-0.03
Sirba	Gnagna	4535	+0.5σ (107%)	-0.4σ (095%)	+1.2σ (116%)	+1.6σ (121%)	+0.7σ (110%)	+0.02
	Komandjari	5814	+1.0σ (112%)	-0.4σ (095%)	+1.1σ (113%)	+1.4σ (116%)	+1.0σ (111%)	+0.02
	Total	14342	+0.7σ (109%)	-0.4σ (095%)	+1.2σ (115%)	+1.5σ (119%)	+0.9σ (111%)	+0.02
Soum	Djelgodji	4535	+1.5σ (144%)	+0.7σ (119%)	+2.1σ (161%)	+2.1σ (161%)	+0.1σ (102%)	-0.05
	Karo-Peli	5814	+1.5σ (154%)	+0.7σ (126%)	+2.3σ (184%)	+2.4σ (189%)	+0.3σ (113%)	-0.04
	Total	12474	+1.5σ (147%)	+0.7σ (121%)	+2.2σ (167%)	+2.2σ (169%)	+0.2σ (105%)	-0.05
Sourou	Kossin	4535	+1.5σ (120%)	+0.6σ (109%)	+2.3σ (130%)	+2.4σ (133%)	+0.3σ (104%)	-0.02
	Nayala	5814	+1.8σ (118%)	-0.1σ (099%)	+1.1σ (111%)	+2.4σ (124%)	-0.2σ (099%)	-0.02
	Sourou	7031	+2.1σ (131%)	+1.0σ (114%)	+1.6σ (124%)	+2.4σ (134%)	+0.2σ (102%)	-0.03
	Total	17074	+1.8σ (123%)	+0.7σ (108%)	+1.9σ (124%)	+2.5σ (131%)	+0.2σ (102%)	-0.02
Tannounyan	Comoe	4535	+2.0σ (115%)	+1.4σ (111%)	+1.2σ (110%)	+2.2σ (117%)	+1.1σ (109%)	+0.00
	Leraba	5814	+2.0σ (110%)	+0.2σ (101%)	+1.1σ (106%)	+1.4σ (107%)	+0.3σ (102%)	-0.00
	Total	18294	+2.0σ (114%)	+1.3σ (109%)	+1.2σ (109%)	+2.1σ (115%)	+1.0σ (107%)	+0.00
Tapoa	Dyamongou	4535	+0.8σ (108%)	-0.1σ (099%)	+1.4σ (114%)	+0.1σ (101%)	+0.7σ (107%)	+0.01
	Gobnangou	5814	+1.0σ (109%)	-0.8σ (092%)	+1.5σ (113%)	+0.1σ (101%)	+0.4σ (104%)	+0.00
	Total	15349	+1.0σ (109%)	-0.6σ (095%)	+1.5σ (114%)	+0.1σ (101%)	+0.5σ (105%)	+0.00
Yaadga	Loroum	4535	+1.9σ (154%)	+1.1σ (131%)	+2.1σ (159%)	+2.1σ (159%)	+0.4σ (112%)	-0.03
	Passore	5814	+2.4σ (124%)	-0.2σ (098%)	+0.9σ (109%)	+1.7σ (118%)	-0.1σ (099%)	-0.02
	Yatenga	7031	+1.5σ (124%)	+0.4σ (106%)	+1.7σ (128%)	+2.2σ (136%)	+0.2σ (104%)	-0.01
	Zondoma	2750	+1.8σ (120%)	+0.2σ (102%)	+1.4σ (115%)	+2.0σ (122%)	-0.3σ (097%)	-0.02
	Total	16488	+1.9σ (128%)	+0.5σ (107%)	+1.7σ (125%)	+2.1σ (132%)	+0.2σ (102%)	-0.02
Total	Total	273231	+1.7σ (114%)	+0.3σ (103%)	+1.9σ (115%)	+1.9σ (116%)	+0.5σ (104%)	-0.01

[1] L'anomalie de l'année en cours est estimée avec les données disponibles jusqu'à septembre, et pourrait encore légèrement évoluer selon les conditions de fin de saison.

CONCLUSION

SAISON D'HIVERNAGE 2026

Au Burkina Faso, la saison 2026 se caractérise par une production de biomasse globalement proche à légèrement supérieure à la normale, avec une anomalie nationale de +0,5σ correspondant à 104 % de la moyenne historique 1999-2026. Cette situation demeure néanmoins moins favorable que celles de 2022, 2024 et 2025 et présente des disparités spatiales importantes.

Les meilleures conditions sont observées dans plusieurs provinces de l'est et du sud-est du pays, tandis que différentes zones du centre et de l'ouest enregistrent des productions inférieures à leur moyenne historique. Les déficits observés dans le Bassitenga, la Sissili, le Balé, le Ganzourgou ou encore le Mouhoun devront notamment faire l'objet d'un suivi au cours de la saison sèche.

La disponibilité théorique de biomasse ne garantit par ailleurs pas son accessibilité aux communautés pastorales. Les contraintes sécuritaires, les difficultés de déplacement du cheptel et la concentration des animaux dans les zones accessibles peuvent entraîner localement une pression sur les ressources plus importante que ne le laissent supposer les indicateurs de production.

PERSPECTIVES POUR 2027

Les conditions observées en 2026 n'indiquent pas, à l'échelle nationale, un risque généralisé de déficit fourrager pour 2027. Néanmoins, la situation contrastée entre les territoires et les contraintes persistantes d'accès aux pâturages rendent nécessaire une surveillance rapprochée au cours de la saison sèche.

Dans les zones où la production est inférieure à la normale, une concentration importante du cheptel pourrait accélérer l'épuisement des pâturages et des ressources en eau. Une dégradation plus rapide des ressources pourrait ainsi entraîner localement un démarrage précoce de la soudure pastorale.

Une attention particulière devra également être accordée aux zones où l'indice de vulnérabilité reste négatif, notamment lorsque cette vulnérabilité se combine avec des problèmes d'accessibilité, de mobilité ou de sécurité. Le suivi de la disponibilité des pâturages devra donc être associé à celui des mouvements de bétail, de l'état d'embonpoint des animaux, de la disponibilité en eau et de l'évolution des prix sur les marchés.

RECOMMANDATIONS

- Renforcement de la surveillance pastorale :
  - Renforcer le suivi de la disponibilité et de l'accessibilité de la biomasse dans les provinces présentant des anomalies négatives.
  - Associer le suivi satellitaire aux observations des acteurs locaux et des relais pastoraux afin de détecter rapidement une dégradation des conditions.
- Anticipation de la soudure pastorale :
  - Identifier les zones où la combinaison d'une production déficitaire et d'une forte concentration de bétail pourrait provoquer un épuisement précoce des ressources.
  - Prépositionner, lorsque cela est nécessaire, des aliments pour bétail et des compléments nutritionnels dans les zones présentant les risques les plus élevés.
- Gestion et conservation des ressources fourragères :
  - Encourager la production, la collecte et la conservation du fourrage dans les zones excédentaires accessibles.
  - Soutenir les techniques de stockage, notamment le foin et l'ensilage, ainsi que les mécanismes communautaires de constitution de réserves fourragères.
- Accès aux ressources pastorales :
  - Soutenir la sécurisation des aires de pâturage, des points d'eau et des axes de mobilité pastorale lorsque les conditions sécuritaires le permettent.
  - Renforcer le dialogue local autour de l'accès aux ressources afin de réduire les risques de conflits entre agriculteurs et éleveurs.
- Protection du cheptel et des moyens d'existence :
  - Renforcer la surveillance de l'état corporel et sanitaire du cheptel au cours de la saison sèche.
  - Anticiper les besoins en vaccination, soins vétérinaires, aliments pour bétail et appui aux ménages pastoraux les plus vulnérables.
- Systèmes d'alerte précoce :
  - Croiser les données de biomasse avec les informations sur les points d'eau, les mouvements de bétail, les prix du bétail et des céréales et les contraintes d'accès.
  - Renforcer la transmission régulière d'informations par les acteurs locaux afin d'identifier rapidement les zones où les conditions pastorales se détériorent.

Les données utilisées pour le calcul de la production de biomasse proviennent des données générées par le service terrestre de COPERNICUS, le programme d'observation de la Terre de la Commission Européenne. La recherche qui a mené à la version actuelle du produit a reçu des financements de divers programmes de recherche et de développement technique de la Commission Européenne. Le produit est basé sur les données des satellites SENTINEL-3, PROBA-V et SPOT-VEGETATION de l'Agence Spatiale Européenne ESA.

Action contre la Faim
Bureau Régional d'Afrique de l'Ouest et du Centre ROWCA
Ngor Almadies N°13 Bis, Rue NG 96, BP 29621, Dakar, Sénégal

Département de Surveillance et Analyse de Données : Erwann FILLOL
Email : erfillol@wa.acfspain.org
Portail : sigsahel.info

Photo d'illustration : Amadou Cissé pour Action contre la Faim

Avec le soutien financier de :

Financé par
l'Union européenne

ACTION AGAINST HUNGER
ACTION CONTRE LA FAIM